



COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Pour diffusion immédiate*

Diminution importante des logements communautaires dans le programme Accès Logis

DÉCEPTION ET INCOMPRÉHENSION

Québec, le 27 mars 2015 – La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) se dit déçue de l'annonce faite par le ministre des Finances du Québec, monsieur Carlos J. Leitão, à l'occasion du dépôt du budget du gouvernement Couillard qui a sabré de moitié le nombre de logements communautaires financés par AccèsLogis Québec en 2015-2016.

La réduction du programme AccèsLogis Québec, cet outil de développement essentiel de logements communautaires et qui permet aux ménages à faible ou modeste revenu d'accéder à un milieu de vie de qualité à un coût abordable, est incompréhensible. La CQCH demandait qu'AccèsLogis Québec prévoie la construction d'un minimum de 3 000 logements communautaires par année et fasse l'objet d'un plan d'investissement sur cinq ans.

La CQCH réitérait également l'importance de faire en sorte que le programme AccèsLogis Québec puisse être modulé en fonction des différents contextes de développement immobilier d'une région à l'autre et qu'il permette la réalisation de projets de qualité sur tout le territoire.

« Les besoins en matière de logement abordable demeurent importants. Plus de 225 000 ménages locataires québécois consacrent au-delà de 50 % de leur revenu pour se loger. La CQCH espère que le gouvernement suivra de près, au cours de la prochaine année, les véritables effets sociaux et les impacts économiques de cette décision afin de réajuster ce programme dès l'an prochain », a commenté Jacques Côté, président de la CQCH.

Le transfert des sommes habituellement consacrés à la construction d'unités AccèsLogis Québec vers un programme de Supplément au loyer diminuera de beaucoup les retombées sociales et économiques reliées au programme AccèsLogis Québec. Effectivement, la construction d'unités dans le programme AccèsLogis Québec contribue à structurer les milieux tout en permettant une stabilisation des loyers de manière globale. Quant aux retombées économiques, on estime que 10 % des heures travaillées dans le secteur de la construction ont un lien avec les programmes d'habitation, dont AccèsLogis Québec constitue une large part. À l'évidence, des programmes tels AccèsLogis Québec, sont des leviers importants en matière de création d'emploi et de valeur ajoutée.

Par ailleurs, la CQCH salue le soutien accordé aux coopératives d'habitation affectées par l'arrivée à échéance de leur entente avec le gouvernement fédéral.

Rappelons que le taux d'inoccupation est relativement bas dans plusieurs régions du Québec et se situe autour de 3 % pour les grands logements familiaux dans les centres urbains.

À propos de la CQCH

Créée en 1987, la CQCH est le leader, le promoteur et le porte-parole national du Mouvement québécois des coopératives d'habitation tant sur la scène publique qu'auprès de ses nombreux partenaires. La CQCH regroupe cinq fédérations membres, un bureau de la CQCH en Outaouais et plus de 125 membres auxiliaires. Il existe environ 1 300 coopératives d'habitation au Québec. Elles sont propriétaires de 2 500 immeubles qui offrent plus de 30 000 logements abordables dans lesquels vivent 60 000 personnes.

SOURCE : Jocelyne Rouleau
Directrice générale
Confédération québécoise des coopératives d'habitation
Téléphone : 418-648-6758, poste 223
Cellulaire : 418-572-6758